

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT



RAPPORT D'EVALUATION DE PROJET PROJET DE RENFORCEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR PRIVÉ DE L'UEMOA DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAF

MULTINATIONAL : UEMOA (BENIN, BURKINA FASO, CÔTE D'IVOIRE, GUINEE BISSAU, MALI, NIGER, SENEGAL, TOGO)

Vice-président	Solomon QUAYNOR, PIVP, 4013
Directeur Général	Lamin BARROW, RDGW, 2096
Directeur Sectoriel	Ousmane FALL, PITD, 4055
Manager Sectoriel	Dorsaf LABIDI ZANGAR, PITD1, 4141
Manager Pays	Daniel NDOYE, COBF, 6101
Chargé de Projet	Abou Fall, Chargé Principal Politique Commerciale, PITD1, 4379
Equipe de Projet*	Makhfou Mahécor DIOUF, Chargé de la Politique de Concurrence, PITD1, 4641 Ma Souka BA, Chargée Développement Secteur Privé, PITD1, 4318 Marie-Providence MUGANGU, Coordinatrice Principale Intégration Régionale, RDRI/RDGW Saminirina ANDRIAMBELOSOA, Economiste Pays, ECCE1/COBF, 8393 Senami Christelle HAZOUME, Chargée de l'Assistance Technique, PISD1 Biry DIAGANA, Consultant Fragilité et Resilience, RDTs, 4850 Jean Claude MABUSHI, Chargé des Acquisitions, SNFI, 4569 Sie Alphonse Moussa DIBLONI, Chargé de la Gestion Financière, SNFI2, 6117 Bruno ZOURE, Consultant Genre, AHGH Colince Ebenezer Tagny KOUAKAM, Environmental & Social Safeguards Specialist, SNSC Julia LACAL BERESLAWSKI, Senior Environmental and Social Safeguards Officer, SNSC Ngoga Patrick NZIRABATINYI, Conseiller Juridique Principal, PGCL1/RDGW, 3408
Pairs évaluateurs	Jocelyne Anne-Muriel ADE-LEGRE, Chargée Principale en Réglementation du Climat d'Investissement, PITD1, 4254 Roger Brou, Chargé du Développement Industriel, PITD1, 3413 Alain Fabrice EKPO, Chargé en Chef de la Gouvernance, ECGF1, 4430

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT



MULTINATIONAL

PROJET DE RENFORCEMENT DE LA COMPETITIVITE DU SECTEUR PRIVE DE L'UEMOA DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAf

DEPARTEMENTS PIVP/RDGW/PITD/PGCL

Avril 2026

CONTRE-VALEURS MONÉTAIRES

Taux de change effectif [30-09-2025]

Unité monétaire	Équivalent
1 unité de compte	784,85 XOF
1 Franc CFA	0,00127 UC

EXERCICE FISCAL

01-01– 31-12

POIDS ET MESURES

1 tonne métrique	2 204,62 livres (lbs)
1 Kilogramme (kg)	2,20462 lb
1 mètre (m)	3.28 Pieds (pi)
1 millimètre (mm)	0,03937 pouce («)
1 kilomètre (km)	0,62 mille
1 Hectare (ha)	2.471 Acres

ABRÉVIATION ET ACRONYMES

BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
BNT	Barrières Non Tarifaires
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CAP	Cadre d’Actions Prioritaires de l’UEMOA
CCR	Chambre Consulaire Régionale
CDNs	Contributions Déterminées au niveau National
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CMP	Cadre de Mesure de Performance
CSIR	Cadre stratégique d'intégration régionale
CSP	Document de stratégie par pays
CTS	Comité Technique de Suivi
DSIR	Document stratégique d'intégration régionale
EAE	Etat d'avancement de l’exécution
EIES	Évaluation de l’impact environnemental et social
ESCON	Note de conformité environnementale et sociale
FAD	Fonds africain de développement
FMI	Fonds Monétaire International
GES	Gaz à effet de serre
GMS	Système de Marqueur Genre
IRM	Mécanisme de recours indépendant
LC	Monnaie locale
MPME	Micro, Petites et Moyennes Entreprises
NOCES	Note de Conformité Environnementale et Sociale
ODD	Objectifs de développement durable
RAP	Rapport d’achèvement du projet
REP	Rapport d’évaluation de projet
SSI	Système de Sauvegardes Intégré
UC	Unité de compte
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UGP	Unité de Gestion de Projet
ZLECAf	Zone de Libre Echange Continentale Africaine

FICHE D'INFORMATION SUR LE PROJET

RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

Nom du Projet :	Projet de Renforcement de la compétitivité du secteur privé de l'UEMOA dans le cadre de la mise en œuvre de la ZLECAF
Secteur (s) :	Commerce et Intégration Régionale
Emprunteur/ Bénéficiaire du don :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)
Instrument (s) du projet :	Don FAD 16 - BPR
Agence de mise en œuvre :	Commission de l'UEMOA

REGION ET CONTEXTE STRATÉGIQUE

Période du document de stratégie régionale :	Cadre Stratégique d'intégration régionale (CSIR 2018 – 2025) Document Stratégique d'intégration Régionale (DSIR Afrique de l'Ouest 2020-2025, prolongé jusqu'en 2027)
Priorités du document de stratégie d'intégration régionale appuyées par le projet :	Amélioration des infrastructures résilientes Appui au développement des entreprises régionales
Programme gouvernemental (DSRP, NPD ou équivalent) :	Cadre d'Actions Prioritaires de l'UEMOA (CAP) 2021-2025 et Plan Stratégique 2025-2030 de la Commission dénommé « Impact 2030 »
Classification du projet :	Objectifs de Développement Durable (ODD) Objectif 5 - Égalité des sexes Objectif 8 - Travail décent et croissance économique Objectif 9 - Industrie, innovation et infrastructures Objectif 12 - Consommation et production responsables
Priorité(s) de sélectivité :	Renforcement des chaînes de valeur de l'industrie Appui au développement des entreprises Amélioration de l'environnement régional pour l'intégration des marchés
Performance du pays et évaluation institutionnelle :	NA
Projets à risque dans le portefeuille régional :	Aucun
Solde d'allocation éligible au moment du NCP	NA

CATÉGORISATION DES PROJETS

Catégorisation des risques environnementaux et sociaux	Catégorie 3 – Validée dans ISTS le 23 juin 2025, dans SAP le 24 juin 2025
Le projet implique-t-il une réinstallation involontaire ?	Non
Catégorisation des mesures de protection du climat :	NA
Évaluation du prisme de fragilité et de résilience :	Oui
Catégorisation du système de marqueurs de genre :	Catégorie 3

INFORMATIONS CLÉS SUR LE FINANCEMENT DU FAD/BAD

Taux d'intérêt :	NA
Frais de service :	NA
Commission d'engagement :	NA
Ténor :	NA
Délai :	NA

Source	Montant (en millions)		Instrument de financement
	UA	[XOF]	
Banque africaine de développement	2,17	1 703	FAD 16
Co-financier 1 Nom:			
Co-financier 2 Nom:			
Contribution de contrepartie du gouvernement :			
Coût total du projet :	2,17	1 703	FAD 16

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT ET COMPOSANTES

Objectif de développement du projet :	Renforcer la compétitivité du secteur privé et des économies de l'UEMOA afin de tirer profit des opportunités de production et de commerce et de faciliter l'intégration de la zone sur le marché de la ZLECAf.
Composantes du projet	Composante 1 - Appuyer la mise en œuvre des dispositions de l'Accord ZLECAf par les administrations publiques des Etats Membres – 315,9 UC
	Composante 2 - Améliorer la compétitivité des MPME, avec un accent sur les femmes et jeunes, sur le marché africain – 1 598,0 UC
	Composante 3 - Gestion de Projet – 256.1 UC

CALENDRIER DE TRAITEMENT DU PROJET À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approbation NCP :	22-09-2025
Mission d'évaluation :	29-09-2025 – 30-09-2025
Présentation prévue au conseil d'administration	17-03-2026
Efficacité :	01-04-2026
Période de mise en œuvre du Projet :	04-2026 – 03-2029
Revue à mi-parcours prévue :	09-2027
Date de clôture du projet :	30-03-2029

TABLE DES MATIERES

1	CONTEXTE STRATÉGIQUE.....	1
A.	Contexte, stratégie et objectifs régionaux.....	1
B.	Contexte sectoriel et institutionnel	2
D.	Coordination des partenaires de développement.....	4
2	DESCRIPTION DU PROJET	5
A.	Objectif de développement du projet	5
B.	Théorie du changement	5
C.	Composantes du projet	6
D.	Solution technique retenue et autres alternatives explorées	7
	Tableau 1 : Solutions de rechange techniques envisagées et motifs du rejet	7
E.	Coût du projet et modalités de financement.....	7
F.	Bénéficiaires de la zone cible et de la population du projet et autres intervenants	8
G.	Expérience du Groupe de la Banque et leçons reflétées dans la conception.....	9
3	FAISABILITÉ DU PROJET.....	9
A.	Analyse financière et économique	9
B.	Sauvegardes environnementales et sociales.....	9
C.	Autres priorités transversales	11
4	MISE EN OEUVRE	13
A.	Dispositions institutionnelles et de mise en œuvre	13
B.	Passation des marchés	13
C.	Gestion financière, décaissement et audit.....	14
D.	Suivi et évaluation.....	15
E.	Gouvernance	16
F.	Durabilité	16
G.	Gestion des risques	17
H.	Renforcement des connaissances.....	18
5	INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	18
A.	Instrument juridique	18
B.	Conditions associées à l'intervention de la Banque	18
C.	Conformité aux politiques de la Banque	19
6	RECOMMANDATION	19
7	CADRE DE RÉSULTATS.....	1

1 CONTEXTE STRATÉGIQUE

A. Contexte, stratégie et objectifs régionaux

1. L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a été créée en 1994 et regroupe huit (8) pays de l'Afrique occidentale¹. Elle couvre une superficie de 3,5 millions de km² avec une population estimée à 147,01² millions en 2023. L'UEMOA a pour objectif essentiel, l'édification, en Afrique de l'Ouest, d'un espace économique harmonisé et intégré, au sein duquel est assurée une totale liberté de circulation des personnes, des capitaux, des marchandises, des services et des facteurs de production, ainsi que la jouissance effective du droit d'exercice et d'établissement pour les professions libérales, de résidence pour les citoyens sur l'ensemble du territoire communautaire. De par ses objectifs, l'UEMOA contribue au développement des Etats membres et à la mise en œuvre des aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, notamment « Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable » ; « Un continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du Panafricanisme et la vision de la Renaissance africaine ».
2. Pour réussir sa mission d'intégration sous-régionale, l'UEMOA s'appuie sur les différentes structures de gouvernance telles que la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Conseil des Ministres, la Commission, la Chambre Consulaire Régionale (CCR), le Conseil des Collectivités Territoriales, etc. La Commission est l'organe exécutif de l'Union. La Chambre Consulaire Régionale est le lieu privilégié de dialogue entre l'UEMOA et les principaux acteurs économiques, et est chargée de réaliser l'implication effective du secteur privé dans le processus d'intégration de l'UEMOA. La collaboration entre la Commission de l'UEMOA et la CCR assure une prise en compte des préoccupations étatiques et en particulier celles du secteur privé.
3. Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf) est officiellement dans sa phase de mise en œuvre. Le Secrétariat de la ZLECAf reconnaît le rôle pivot que jouent les Unions Douanières comme l'UEMOA qui sont à un stade poussé en matière d'intégration et le Président de la Commission de l'UEMOA, a confirmé, à l'occasion de la 1^{ère} rencontre des CER et Unions Douanières, tenue à Accra, le 20 septembre 2021, l'engagement de l'UEMOA à la mise en œuvre réussie de l'Accord portant création de la ZLECAf. A cet effet, la Commission de l'UEMOA et la Chambre Consulaire Régionale ont élaboré une stratégie sous-régionale de mise en œuvre de la ZLECAf approuvée par les Ministres sectoriels du Commerce en mars 2025, et mettant plus en exergue les préoccupations du secteur productif de l'UEMOA et en particulier les femmes et les jeunes, le secteur privé étant considéré comme le moteur de la croissance, outre le fait qu'il est l'acteur principal de mise en œuvre de l'Accord ZLECAf.
4. Les objectifs de l'Union, notamment par le biais des législations commerciale, fiscale, douanière et sociale, les négociations commerciales, la création et le fonctionnement de bourses de valeur ou de commerce, et la création d'un espace économique et d'intégration sont bien alignés sur la Stratégie décennale de la Banque (2024-2033), qui vise à encourager la mise en place d'un régime commercial intégré à l'échelle du continent, le développement et l'amélioration des infrastructures physiques et immatérielles, la liaison des marchés et l'amélioration de l'environnement commercial. Cet objectif est encore amplifié par les priorités stratégiques de la Banque, notamment : les High 5, en particulier « Intégrer l'Afrique », « Industrialiser l'Afrique » et « Améliorer la qualité de vie des populations ».

¹ Le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Tous les pays de l'UEMOA ont ratifié l'Accord ZLECAf sauf le Bénin.

² Sources : CUEMOA-INS, projection démographique 2014-2063

africaines » ; et le Cadre stratégique d'intégration régionale (CSIR 2018 - 2025), ainsi que le DSIR régional de l'Afrique de l'ouest (2020 –2025, prolongé jusqu'en 2027) visant au renforcement des infrastructures régionales et de la sécurité des investissements pour une croissance inclusive et durable et à améliorer la résilience des populations et la gouvernance institutionnelle afin de prévenir les crises et renforcer la cohésion sociale.

B. Contexte sectoriel et institutionnel

5. A partir d'un diagnostic stratégique du cadre de production et des échanges, il ressort un niveau de compétitivité relativement limité pour la zone dans son ensemble sur la scène continentale. Le faible niveau de compétitivité de la zone UEMOA est dû à plusieurs facteurs structurels, notamment un secteur privé peu développé, dominé par le secteur informel, une faible valorisation des exportations (largement basées sur les matières premières), et un manque d'infrastructures adéquates, entre autres. Le cadre macroéconomique dans lequel opère le secteur privé de l'Union est marqué par un relèvement de la trajectoire moyenne de croissance dont la dynamique est devenue plus forte que celle du reste du continent. Selon la Commission de l'UEMOA³, la croissance économique de l'Union se situerait à 6,2% en 2024 contre 5,2% en 2023, en lien avec la bonne tenue de tous les secteurs d'activités. Par pays, le taux de croissance en 2024 se présenterait comme suit : Bénin (+7,5%), Burkina Faso (+4,8%), Côte d'Ivoire (+6,0%), Guinée-Bissau (+4,1%), Mali (+5,0%), Niger (+10,3%), Sénégal (+6,1%) et Togo (+6,5%).

6. A l'échelle des pays, l'UEMOA abrite 4 des 10 économies les plus dynamiques du continent. La Côte d'Ivoire, première économie de l'Union, avec 40,9% du PIB sous-régional, a connu un taux de croissance moyenne de 6,3% entre 2010 et 2019, le 5^e plus élevé de l'Afrique. Le Niger, le Burkina Faso et le Togo arrivent 8^e, 9^e et 10^e avec des taux se situant entre 5,7 et 5,9%. Lorsqu'on regarde la structure sectorielle du PIB de l'Union durant la période 2010-2019, il ressort que la contribution sectorielle moyenne de l'industrie est la plus faible (20,5%) comparée à celle des autres secteurs, en l'occurrence l'agriculture (25,6%) et les services (47,3%). En outre, l'industrie demeure le secteur le moins pourvoyeur d'emplois, avec seulement 13,8% de la main-d'œuvre globale, compare à la moyenne mondiale de 23,6%⁴.

7. Grâce aux mesures prises par les Institutions régionales et les Etats membres pour soutenir le secteur privé et amenuiser l'impact de la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19, le rebond entamé dès 2021 a été significatif dans beaucoup de pays de l'Union, notamment le Bénin (7,4%), la Côte d'Ivoire (7,1%), le Burkina Faso (6,9%), le Sénégal (6,5%) et le Togo (5,1%) qui ont tous enregistré des taux de croissance supérieurs à 5%. Toutefois, un ralentissement de la croissance de l'Union a été observé pour 2022 et 2023 qui ont affiché respectivement une croissance de 5,6% et 5,2% contre 5,9% en 2021. Les perspectives économiques de l'Union tout comme celles du reste du continent restent stables et prometteuses à moyen terme, avec un taux de croissance moyenne annuelle de 6,4% pour l'UEMOA sur la période 2026-2028 et un taux de croissance du continent projeté à 3,6% pour 2024 et 4,2% pour 2025.

8. La situation sécuritaire dans l'espace UEMOA est marquée par la récurrence des attaques terroristes, les trafics en tous genres, la prolifération des armes légères et de petit calibre, le blanchiment de capitaux et la cybercriminalité ainsi que la délinquance économique et l'insécurité maritime. Cette situation d'insécurité croissante et transfrontière affecte négativement la vie des populations, le fonctionnement des institutions, les économies ainsi que le processus d'intégration.

³ Rapport de surveillance multilatérale de la Commission de l'UEMOA, décembre 2025.

⁴ Source: data.worldbank.org

9. Le score de compétitivité de l'UEMOA (48) est de 3 points inférieur à celui de la moyenne africaine (51), valant aussi bien pour les facteurs de vulnérabilité que pour ceux de l'attractivité. Cela s'explique, en partie, par la situation des pays du Sahel et notamment de la Guinée-Bissau, avec la combinaison des données climato-environnementales et du contexte sécuritaire. Au sein de l'UEMOA, les situations sont très hétérogènes et les pays membres sont inégalement répartis dans le classement continental. Sur 49 pays africains considérés, les scores de compétitivité placent la Côte d'Ivoire (62) au 11^e rang, le Togo au 15^e rang, le Bénin (55) 17^e, le Sénégal (54) 18^e, la Guinée-Bissau arrive au 39^e rang. Les autres pays sahéliens sont moins bien classés, le Burkina Faso, le Mali et le Niger occupant respectivement les 44^e, 45^e et 46^e rangs.⁵
10. Les Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) sont au cœur de la création d'emplois dans la zone. Bien que l'accès au financement soit souvent considéré comme le principal obstacle de leur développement, celles-ci sont également naturellement désavantagées pour accéder aux marchés d'exportation, car elles disposent de réseaux de distribution plus restreints et d'une faible capacité à répondre aux normes du marché. En effet, le développement des compétences est également un facteur essentiel pour le renforcement du potentiel de croissance des MPME : elles doivent posséder un ensemble de compétences entrepreneuriales liées à l'identification des opportunités d'exportation et à la recherche de financements pour participer plus effectivement au commerce.
11. La Stratégie de renforcement de la Compétitivité des économies et du secteur privé pour la mise en œuvre de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine, dénommée « Stratégie ZLECAF-UEMOA », à l'initiative de UEMOA et de la CCR-UEMOA, vient en complément aux initiatives nationales et de la CEDEAO. Elle est en synergie avec les stratégies élaborées au niveau de la CEDEAO et par six (6) des huit Etats membres à savoir le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Niger, le Sénégal et le Togo. La stratégie ZLECAF-CEDEAO adoptée le 07 juillet 2023 est relativement de portée globale pour faire de l'Afrique de l'Ouest un acteur majeur sur la scène continentale à travers l'amélioration de l'efficacité des composantes du cadre d'intégration régionale, l'harmonisation et la coordination des stratégies nationales, le renforcement des capacités productives, la facilitation de l'accès aux marchés de la ZLECAF et l'autonomisation économique des femmes et des jeunes.
12. En complément à cette stratégie régionale, les actions de la stratégie UEMOA ont été définies sur la base d'une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour le secteur privé de l'Union en perspective à sa participation à la ZLECAF. La stratégie ZLECAF-UEMOA fait un focus sur le secteur privé qui est le principal acteur dans la mise en œuvre dudit Accord afin de lui permettre de s'approprier le processus de la ZLECAF, de renforcer ses capacités et de tirer bénéfice de l'Accord ZLECAF.

C. Justification de la participation de la Banque

13. Le projet vise à définir un cadre d'harmonisation et de mise en cohérence des stratégies nationales, et exploite les complémentarités et synergies des efforts nationaux, tout en renforçant l'efficacité des instruments existants de promotion de l'intégration sous-régionale. La Banque a une grande expérience avec plusieurs opérations d'appui à l'intégration régionale, à travers les infrastructures, la facilitation des échanges et la diversification des exportations. A travers plusieurs opérations d'appui institutionnel ciblant le développement de politique commerciale, de chaînes de valeur, et d'appui au secteur privé, la Banque a démontré son rôle catalytique de travailler avec plusieurs parties prenantes, et concevoir des projets qui visent à augmenter la capacité du secteur public et privé et améliorer l'accès au marché. Ce projet bénéficiera des connaissances institutionnelles, de la présence régionale et de l'expérience de la Banque dans la gestion des complexités des États fragiles, dont trois sont dans l'espace UEMOA, garantissant ainsi une approche plus adaptée et plus efficace. Compte tenu du faible niveau des échanges intrarégionaux au sein de l'UEMOA qui se situe entre 11% et 13%,

⁵ https://www.afd.fr/sites/default/files/2024-12-05-15-11/HS20_Web_VD_2024_12_20.pdf

l'implication de la Banque contribuera à lever les obstacles majeurs tels que les infrastructures limitées, la faiblesse des capacités institutionnelles, et celles du secteur privé et les difficultés liées à la facilitation des échanges. Le projet contribuera ainsi à faire progresser l'intégration régionale au sein de la région de l'Afrique de l'Ouest, et s'inscrit dans la droite ligne avec le Cadre stratégique d'intégration régionale (CSIR 2018 - 2025), ainsi que le Document de Stratégie d'Intégration Régionale (DSIR de l'Afrique de l'Ouest, 2020 –2025, prolongé jusqu'en 2027) de la Banque visant au renforcement des infrastructures régionales, au développement des entreprises et de la sécurité des investissements pour une croissance inclusive et durable et à améliorer la résilience des populations.

14. Le volet du projet relatif à l'appui au secteur privé met en avant le mandat renouvelé de la Banque en faveur du développement des PME à travers l'Afrique pour assurer la participation des petits commerçants transfrontaliers, en particulier les femmes, au commerce intra-africain. Ce projet est aligné sur la Stratégie de la Banque en matière de genre (2021-2025) visant à accroître l'accès des femmes au financement, aux marchés et à l'information pour le développement des compétences. Le projet tiendra également compte des efforts que déploie la Banque pour favoriser la transition de l'Afrique vers un mode de développement plus écologique, résilient au climat et à faible émission de carbone, conformément à la politique et à la stratégie de la Banque en matière de changement climatique et de croissance verte (2021-2030). La priorité du projet est également alignée sur la Stratégie pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique (2022-2026) du Groupe de la Banque, qui vise à s'attaquer aux causes profondes de la fragilité en renforçant les capacités institutionnelles des acteurs étatiques et non étatiques dans les Pays Membres Régionaux (PMR) et en catalysant l'investissement privé dans les États en transition.

D. Coordination des partenaires de développement

15. Les ressources qui serviront au financement de la mise en œuvre de la stratégie et de son plan d'actions proviendront d'abord de la Commission de l'UEMOA. Il sera mutualisé avec les ressources disponibles dans le cadre de la mise en œuvre de stratégies complémentaires comme la stratégie de développement du secteur privé (en cours d'élaboration) ou encore le Plan Stratégique « IMPACT » 2025-2030 de l'UEMOA.
16. Le secteur privé contribuera également dans la mise en œuvre du projet, notamment dans le déroulement des activités au niveau national. En plus de la forme financière, cette contribution peut prendre la forme de mise à disposition de moyens matériels ou techniques dans l'organisation d'activités spécifiques dont il peut prendre le co-leadership ou juste servir de sponsor.
17. La Commission de l'UEMOA a poursuivi, en 2023, la mise en œuvre de son Programme de Coopération avec les Partenaires Techniques et Financiers afin de contribuer à l'amélioration de sa capacité d'intervention par le développement des partenariats et des synergies. Dans ce cadre, la Commission travaille à améliorer ses relations de coopération avec ses partenaires traditionnels (Union Européenne, France, Banque Mondiale et BAD), à développer de nouvelles relations de coopération (Coopération Suisse, GIZ, Japon, Chine, Canada, etc.) et à renforcer les synergies avec les autres Organisations Intergouvernementales d'Afrique de l'Ouest, particulièrement la CEDEAO. Pour atteindre ces résultats, la Commission a inscrit dans son Cadre d'Actions Prioritaires (CAP) 2025, et ensuite dans son Plan Stratégique « IMPACT » 2025-2030, l'action phare relative au « renforcement des capacités de mobilisation des partenariats et d'absorption des ressources extérieures » dans l'optique d'accroître la mobilisation des ressources extérieures pour le financement des chantiers communautaires. Le recours aux partenaires techniques et financiers pourrait également bâtir sur l'existence de synergie dans leurs domaines d'interventions. Par exemple, la BAD intervient déjà dans le domaine des infrastructures, en partenariat avec plusieurs autres bailleurs. En s'insérant dans le pool d'interventions qui cible les composantes liées au commerce et à la facilitation des échanges, cette présente stratégie pourra ainsi s'approprier les réalisations dans le sens d'une compétitivité renforcée des économies dans le contexte de la ZLECAf.

18. Le projet peut également faire un recours au Fonds d'ajustement de la ZLECAf quand il sera opérationnel, dont l'une des composantes, le Fonds de crédit, est destiné à « soutenir les secteurs public et privé, leur permettant de s'adapter et de tirer parti des opportunités créées par la ZLECAf ». Le Comité en charge de la mise en œuvre de la stratégie peut ainsi s'appuyer sur le secteur privé qu'il assistera dans l'expression des besoins « d'ajustement et d'adaptation » et le déploiement d'activités contenues dans le plan d'action de la stratégie et qui prennent en charge ces besoins.

19. La création d'un « Fonds communautaire de soutien aux entreprises et filières dans le cadre de la ZLECAf », sur le modèle du Fonds d'ajustement de la ZLECAf, sera étudiée et pourrait également servir à développer des activités ciblées. Outre des soutiens ex-post, il aura en charge la mise en œuvre d'appuis de façon prospective, à partir d'une évaluation du risque d'impacts négatifs de la mise en œuvre d'une quelconque réforme dans le cadre de l'Accord. Les contributions pourraient provenir des instances communautaires comme la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), de partenaires institutionnels ou encore de banques commerciales de la zone, qui outre les apports financiers, peuvent offrir des appuis techniques (dans le cadre de formations par exemple).

2 DESCRIPTION DU PROJET

A. Objectif de développement du projet

20. L'objectif du projet est de renforcer la compétitivité du secteur privé et des économies de l'UEMOA afin de tirer profit des opportunités de production et de commerce et de faciliter l'intégration de la zone sur le marché de la ZLECAf. De manière spécifique, le projet vise à : i) appuyer la mise en œuvre des dispositions de l'Accord ZLECAf par les administrations publiques des pays de l'UEMOA ; et ii) améliorer la compétitivité inclusive des MPMEs dans la mise en œuvre de la ZLECAf. Ces objectifs sous-tendent l'objectif global de la stratégie de renforcement de la compétitivité des économies et du secteur privé de l'Union dans le cadre du marché intégré de la ZLECAf, et la vision d'intégration de l'UEMOA dans l'espace économique continental de la ZLECAf qui est : *« A l'horizon 2030, les économies et le secteur privé de l'UEMOA sont positionnés de façon compétitive, offensive et solidaire sur les marchés de la ZLECAf. »*

B. Théorie du changement

21. Une analyse diagnostique du cadre de production et des échanges a mis en évidence un niveau de compétitivité relativement limité du secteur privé dans l'espace UEMOA. L'existence de gaps relativement importants dans beaucoup de domaines ayant trait à la performance des économies appelle des réformes à la fois ambitieuses, soutenues et plus ciblées, en perspective à la mise en œuvre de la ZLECAf qui vise la libéralisation et de l'unification du marché continental sur lequel la concurrence est appelée à s'intensifier.

22. Dans l'optique de contribuer à réduire ces gaps et renforcer la compétitivité du secteur privé dans les pays de l'UEMOA en vue de mieux s'intégrer dans le marché continental en cours de libéralisation et d'unification, le projet va mettre en œuvre un certain nombre d'activités : i) sensibiliser et appuyer les acteurs publiques à mettre en place un cadre opérationnel tenant compte des dispositions de l'Accord sur la ZLECAf ; ii) fournir les outils de communication et d'information adéquats sur la ZLECAf, et adapter l'environnement de production et de commercialisation des micro, petites et moyennes entreprises ; iii) fournir un accompagnement cible des MPME pour leur mise à niveau, et accroître leur capacité à l'export dans le cadre de la ZLECAf ; et iii) soutenir les entreprises gérées par les jeunes et les femmes dans leurs efforts d'accès aux marchés dans le cadre de la ZLECAf.

23. Les résultats clés à moyen terme attendus du projet comprennent : i) la mise en cohérence des réformes communautaires de la sous-région avec les dispositions de l'Accord ZLECAf ; ii) la sortie des spécialisations primaires avec un processus d'industrialisation créatrice de valeur ajoutée plus accrue dans l'espace UEMOA ; iii) une exploitation optimale des opportunités de production et de commerce avec le reste du continent pour les entreprises de l'Union ; et iv) une participation plus accrue des entreprises, particulièrement celles gérées par des femmes et jeunes, dans les marchés d'exportations de la ZLECAf

24. A long terme, le projet va contribuer à accroître les flux d'échanges de marchandises, de services et d'investissements au sein des États membres de l'UEMOA et avec le reste de l'Afrique, à développer les chaînes de valeur régionales, à augmenter les flux d'investissements directs étrangers et, par conséquent, à renforcer l'intégration au sein de l'UEMOA et avec le reste de l'Afrique.

25. L'atteinte de ces résultats pourraient être conditionnée par un certain nombre d'hypothèses sous-jacentes qui sont entre autres : i) une atténuation considérable des crises, de l'instabilité institutionnelle, de l'insécurité et de la violence, ii) l'engagement politique des États membres de l'UEMOA à développer les infrastructures de transport, et iii) le financement adéquat du secteur privé, en particulier les MPMEs détenues par les jeunes et les femmes. La théorie du changement est illustrée à l'Annexe 2-1.

C. Composantes du projet

26. L'opération proposée comporte trois volets : i) l'appui à la mise en œuvre des dispositions de l'Accord ZLECAf par les administrations publiques des États Membres ; ii) l'amélioration de la compétitivité des MPME, avec un accent sur les femmes et jeunes, sur le marché africain ; et iii) la gestion du projet. Les activités qui prennent en compte la dimension de genre sont intégrées dans la composante 2.

27. **Composante 1 : Appuyer la mise en œuvre des dispositions de l'Accord ZLECAf par les administrations publiques des États Membres (315 900 UC)**

- Organiser des concertations nationales avec les Comités Nationaux ZLECAf sur l'état de mise en œuvre de l'Accord ZLECAf et définir d'un cadre d'opérationnalisation ;
- Organiser un atelier régional pour convenir d'un cadre régional de responsabilité, de facilitation et de suivi pour renforcer la mise en œuvre de l'Accord ZLECAf ;
- Faire une étude d'actualisation du cadre de référence de la politique commerciale commune de l'Union pour tenir compte des développements en cours dans le cadre de la ZLECAf ;
- Elaborer la stratégie de développement des pôles de compétitivité industrielle de l'UEMOA dans le cadre du développement des chaînes de valeur ;
- Réaliser une étude situationnelle sur le commerce électronique au Burkina Faso et au Togo.

28. **Composante 2 : Améliorer la compétitivité des MPME, avec un accent sur les femmes et jeunes, sur le marché africain (1 598 000 UC)**

- Adapter et produire des outils de communication simplifiés concernant l'Accord de la ZLECAf et les procédures d'exportation (identifier et sélectionner les opportunités viables de marché ; être prêt à exporter - règles et documentations, options de financement du commerce).
- Fournir un accompagnement ciblé (formation des formateurs) de quatre-vingts (80) PME prêtes à exporter, y compris les PME de femmes et de jeunes pour l'ensemble des États membres de l'UEMOA, sur les procédures d'exportation, l'accès au financement, et la conformité aux normes, utilisation des nouvelles technologies, pratiques de production durables.

- Mettre à niveau la plateforme existante UEMOA Connect permettant de faciliter les relations d'affaires entre entrepreneurs de la zone et d'ailleurs, similaire à la plateforme Connect Americas.
- Appuyer la participation des PME identifiées aux foires liées à la ZLECAf.
- Dynamiser et renforcer le fonctionnement de la plateforme régionale du Mécanisme d'alerte des obstacles au commerce et la connecter à la plateforme BNT-ZLECAf.
- Mettre en place un dispositif de traçabilité des produits de l'UEMOA avec le marquage qualité « made in UEMOA », des codes-barres et QR codes. (Déterminer la quantité minimale de transformation et autres critères).

29. Composante 3 : Gestion de Projet (256 100 UC)

- Frais de gestion (Comité de Pilotage, Coordination, Chargé de Programme, RAF, SPM, Assistant Administratif, Spécialiste en Suivi et Evaluation en temps partiel) ;
- Acquisition de fourniture de bureau et de mobilier (UGP) et Equipement informatique ;
- Audit externe.

D. Solution technique retenue et autres alternatives explorées

30. L'approche technique retenue pour ce projet est une subvention directe à la Commission de l'UEMOA, une organisation régionale, qui œuvre pour la matérialisation d'un espace économique harmonisé et intégré au sein duquel est assurée une totale liberté de circulation des personnes, des capitaux, des marchandises, des services et des facteurs de production. L'ancrage régional au sein de la Commission de l'UEMOA, de par ses acquis en matière d'intégration sous-régionale, permettra de prendre en compte les préoccupations des Etats membres, ainsi que le secteur privé et coordonner la mise en œuvre effective de la ZLECAf.

Tableau 1 : Solutions de rechange techniques envisagées et motifs du rejet¹

Alternatif	Description	Motifs du rejet
Mise en œuvre par les institutions nationales tels que les Ministères du Commerce	Travailler avec les gouvernements membres de l'UEMOA pour la mise en œuvre des composantes du projet	• Requiert la signature de Protocoles d'Accord avec chaque pays et l'évaluation des systèmes fiduciaires des pays qui peuvent ne pas être en conformité avec les règles de la Banque. • La coordination, le suivi et l'évaluation des activités seront difficiles à réaliser avec autant de pays, et le projet risque de ne pas atteindre ses objectifs • Le projet étant multinational et bénéficiant de l'enveloppe Bien Public Régional (BPR), donc non-excluable, il est plus pertinent que le projet soit porté par une entité régionale, dans la mesure où il générerait des externalités positives et des retombées bénéfiques pour l'ensemble de la région
Subvention dans le cadre d'un partenariat avec des partenaires au développement	Mutualiser les ressources avec d'autres partenaires à travers un pool financier	• Différentes procédures comptables et financières • Difficulté dans l'harmonisation des approches et domaines d'appui.

E. Coût du projet et modalités de financement

31. Le financement du projet par la Banque Africaine de Développement à travers l'enveloppe régionale pour les BPR FAD-16 est de 1,703 milliards FCFA (2,17 millions d'UC). Le financement s'inscrit dans le cadre de la stratégie globale ZLECAf de l'UEMOA qui est de 39 282 millions de FCFA sur une période quinquennale (2026-2030). La Commission de l'UEMOA financera la stratégie en ressources propres à hauteur de 36 796 millions de FCFA, soit 93,67%. Le gap de financement sera mobilisé auprès d'autres partenaires financiers, ainsi que la contribution du secteur privé.

F. Bénéficiaires de la zone cible et de la population du projet et autres intervenants

32. La zone cible du projet comprend les huit (08) États membres de l'UEMOA. Les bénéficiaires directs du projet sont les acteurs publics en charge de la mise en œuvre de la ZLECAf et les acteurs du secteur privé de l'Union (80 entreprises seront ciblées directement) et les populations (environ 147,01 millions de personnes). Les interventions proposées auront un impact direct sur les bénéficiaires du projet grâce à l'amélioration de la facilitation du commerce, à la réduction des coûts commerciaux et à la création d'opportunités commerciales à moyen et à long terme. Le projet permettra également de renforcer la capacité de l'UEMOA en tant qu'union douanière, et de la Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA (CCR-UEMOA) dans son rôle de représentant du secteur privé dans le processus d'intégration régionale.

G. Expérience du Groupe de la Banque et leçons reflétées dans la conception

33. La Banque Africaine de Développement a financé plusieurs projets au profit de la Commission de l'UEMOA de 2006 à 2024. Ces projets s'articulent autour de l'appui au secteur du transport aérien (PASTA-CO), au secteur des infrastructures routières (Corridor Lomé-Cotonou, Abidjan-Ouagadougou, San Pedro-Zantiébougou-Bamako, Koupéla-Fada N'Gourma-Frontière du Niger), d'un programme régional de réformes des marchés publics, un appui à la filière coton-textile, d'un appui à l'enseignement supérieur, d'études sur la maintenance et la gestion durable des infrastructures sociales, et un appui aux réformes des systèmes de paiement dans la zone de l'UEMOA, du Projet d'appui à l'amélioration de l'accès aux services financiers des couches vulnérables dans la zone UEMOA (PAASF-UEMOA).
34. De manière générale, les projets multilatéraux dans la sous-région sont exécutés de façon satisfaisante. Cependant, le renforcement du principe de subsidiarité par l'UEMOA a été noté et devrait être de mise pour résoudre le problème d'implication et d'appropriation des acquis des projets par les pays membres de l'UEMOA. Dans le cadre de ce projet, en respect du principe de subsidiarité édicté par le Traité de l'UEMOA, la Commission accompagnera la mise en œuvre opérationnelle de la ZLECAf et le processus d'intégration de l'UEMOA en renforçant l'appui et l'engagement des pays, et une forte implication de la Chambre Consulaire de l'UEMOA (CCR-UEMOA), ainsi que des acteurs du secteur privé devra être exigée pour permettre d'assurer une plus grande appropriation.

3 FAISABILITÉ DU PROJET

A. Analyse financière et économique

35. L'approche traditionnelle de l'analyse financière ou économique ne s'applique pas à ce projet. Il ne prévoit pas d'investissement particulier que nous pouvons mettre en correspondance avec des flux de trésorerie améliorés à un stade ultérieur. Toutefois, on peut affirmer qu'en soutenant l'opérationnalisation de la ZLECAf, le projet stimulera l'insertion des produits made in UEMOA dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, et contribuera au scénario privilégié du Plan Stratégique 2025-2030 de l'UEMOA qui vise à mettre en place d'un espace économique attractif avec des filières régionales compétitives qui hausseront le poids de l'industrie dans le PIB de 22% à 25%, le doublement de la part des biens manufacturés dans les exportations de 11% à 20%, ainsi que le doublement des échanges de l'Union de 13-15% à 30%, contribuant à la baisse du déficit commercial, passant de 8,7% du PIB en 2022 à seulement 2% en 2040. La mise en œuvre de la ZLECAf à travers le projet contribuera également à densifier l'économie, offrant à la jeunesse de l'Union de plus en plus d'opportunités d'emplois formels, avec le nombre d'entreprises formelles qui passe de 52 à 150 pour 10 000 habitants.
36. Le projet contribuera à l'intégration commerciale en améliorant la participation du secteur privé de l'UEMOA au commerce africain dans le cadre de la ZLECAf, en renforçant la facilitation et le développement du commerce. L'amélioration de la facilitation du commerce et la réalisation d'infrastructures immatérielles, qui en résulteront, créeront l'environnement propice nécessaire pour attirer les investissements dans la région, ce qui est important pour le renforcement substantiel du secteur privé de l'UEMOA, la croissance et l'amélioration des conditions de vie des populations.

B. Sauvegardes environnementales et sociales

Environnemental

37. Le projet proposé est classé dans la catégorie des projets à faibles risques E&S, suivant les différentes législations des pays bénéficiaires à savoir :

- Bénin : La loi n° 98-030 du 12 février 1998 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin, le décret 2017-332 du 06 juillet 2017 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale en République du Bénin ;
- Burkina Faso : la loi N° 006-2013/AN DU 02 AVRIL 2013 portant code de l'environnement au Burkina Faso ;
- Côte d'Ivoire : La Loi N° 2023-900 du 23 novembre 2023 portant Code de l'Environnement et le Décret N° 2024-595 du 25 juin 2024 déterminant les règles et procédures applicables aux évaluations environnementales et sociales ;
- Guinée Bissau : La loi de base n°1/2011 du 2 mars 2011 sur l'environnement et la loi n°10/2010 du 24 septembre 2010 sur l'évaluation environnementale ;
- Mali : Le Décret n°2018-0991/P-RM du 31 décembre 2018 relatif à l'étude et à la notice d'impacts environnemental et social ;
- Niger : la loi n°2018-28 du 14 mai 2018 déterminant les principes fondamentaux de l'Evaluation Environnementale au Niger et son décret d'application Décret n° 2019-027/PRN/MESU/DD du 11 janvier 2019 sur la procédure d'évaluation environnementale des projets, programmes et activités au plan national avec la Loi N°98-56 du 29 Décembre 1998 relative à la gestion de l'Environnement ;
- Sénégal : la Loi n ° 2023-15 du 02 août 2023 portant Code de l'Environnement complétée par le Décret n° 2025-227 du 31 janvier 2025 portant application de certaines dispositions de ladite loi ; et
- Togo : la Loi n°2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement fixe le cadre juridique général de la gestion de l'environnement au Togo et l'Arrêté N° 0151/MERF/CAB/ANGE du 22 décembre 2017 fixant la liste des activités et projets soumis à étude d'impact environnemental et social.

38. Ceci correspond à la catégorie 3 du Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la Banque. Cette catégorie 3 a été validée dans ISTS le 23 juin 2025, puis dans SAP le 24 juin 2025. La catégorie 3 se justifie par le fait que le projet n'a pas prévu d'investissements directs pour des réalisations d'infrastructures sur des sites susceptibles d'engendrer des risques environnementaux et sociaux (E&S) négatifs, mais plutôt des actions de promotion et de diffusion de bonnes pratiques sous forme de conseils, formation, sensibilisation, informations, éducation, communication etc.

39. Documents de sauvegarde environnementale et sociale : Le projet n'est soumis à la préparation d'aucun instrument de sauvegarde environnementale et sociale pour l'approbation du projet.

40. Risques et impacts environnementaux et sociaux : Les activités du projet de renforcement de la Compétitivité du Secteur Privé de l'UEMOA dans la Mise en Œuvre de la ZLECAf ne présentent aucun risque majeur ou modéré sur le plan E&S.

41. Arrangement institutionnel pour la mise en œuvre et le suivi des Mesures E&S : La mise en œuvre du projet de renforcement de la Compétitivité du Secteur Privé de l'UEMOA dans la Mise en Œuvre de la ZLECAf ne nécessite pas la mobilisation de spécialiste E&S au sein de la cellule d'exécution.

42. Conformité environnementale et sociale : Une Note de Conformité Environnementale et Sociale (NOCES) a été préparée et annexée au PAR. La NOCES confirme la conformité du projet avec les exigences environnementales et sociales de la Banque avant son approbation.

Réinstallation involontaire

43. Cette disposition est sans objet, car le projet n'implique pas l'aménagement d'infrastructures susceptibles d'entraîner une réinstallation.

Changement climatique et croissance verte

44. Le changement climatique est un défi environnemental mondial exigeant des solutions collectives, une coopération multilatérale et une action cohérente qui soient compatibles avec les ambitions plus vastes de la communauté internationale en matière de croissance économique et de développement durable. Selon l'OMC, le commerce et la politique commerciale peuvent et doivent faire partie des instruments d'action pour la réalisation d'objectifs climatiques communs au niveau et au rythme requis par l'urgence climatique. Le commerce joue un rôle essentiel dans la transition vers une économie mondiale sobre en carbone et une société plus verte et plus durable. D'une part la mise en œuvre de la ZLECAf peut stimuler le commerce intra-africain de 35 % en 2045 tout en augmentant les émissions de GES de moins de 1 %, par rapport à une Afrique sans la ZLECAf ou politiques climatiques. D'autre part l'adoption de politiques climatiques avec la ZLECAf pourrait réduire les émissions de GES de 25 % tout en augmentant le commerce intra-africain de 31 à 34%. La tarification du carbone en Afrique deviendrait un mécanisme efficace et efficient pour aider les pays africains à atteindre leurs objectifs climatiques définis dans leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDNs). En plus, le changement climatique peut avoir un impact négatif sur le commerce en perturbant les chaînes de distribution et d'approvisionnement et en faisant grimper les coûts du commerce. Lorsque de nouvelles mesures ayant une incidence sur le commerce au titre d'objectifs de politique légitimes, comme la lutte contre le changement climatique, sont adoptées, il est impératif que ces mesures soient cohérentes et adaptées aux besoins, et qu'elles n'entraînent pas de discriminations injustifiables. Les politiques en matière de commerce et de changement climatique contribuent à la lutte contre les changements climatiques, tout en garantissant des possibilités de croissance économique et de diversification. L'emploi crée des services et des produits verts, tous deux hautement exportables.
45. L'opération proposée n'est pas exposée à des risques climatiques physiques, et ne contribuera pas directement à l'émission de gaz à effet de serre (GES). Selon le système de sauvegarde de la Banque en matière de changement climatique, l'opération est classée dans la catégorie 3. Le projet intègre le changement climatique par le biais des directives élaborées, ce qui, en fin de compte, permettra de renforcer le développement du secteur privé de l'Union en assurant la protection de l'environnement.

C. Autres priorités transversales

Réduction de la pauvreté, inclusion et création d'emplois

46. Le projet va œuvrer à capaciter davantage les économies et les acteurs privés de l'Union afin qu'ils puissent exploiter au mieux le différentiel favorable de compétitivité-prix introduit par le traitement préférentiel tarifaire (et non-tarifaire) à travers une compétitivité renforcée des filières. La matérialisation de la compétitivité du secteur privé contribuera au renforcement du commerce intra-communautaire dans le cadre de la ZLECAf afin d'améliorer la résilience des économies et de consolider une dynamique soutenue de croissance.

Opportunités de renforcement de la résilience

47. La région UEMOA, bien que dotée d'une architecture régionale robuste et d'un potentiel de croissance, est confrontée à une série de facteurs de fragilité qui limitent la transformation économique et la compétitivité de son secteur privé. L'insécurité persistante, notamment dans le Sahel, perturbe les chaînes d'approvisionnement et la libre circulation, tout en affaiblissant les structures étatiques locales. À cela s'ajoutent la faiblesse des capacités institutionnelles pour mettre en œuvre des réformes commerciales cohérentes, l'absence de coordination efficace entre les niveaux national et régional, et

une gouvernance encore perfectible. Le tissu économique reste marqué par l’informalité, avec un accès limité au financement, à la formation et aux infrastructures, en particulier pour les femmes et les jeunes entrepreneurs. Par ailleurs, les économies de la zone sont peu diversifiées, fortement exposées aux aléas climatiques, et faiblement intégrées aux chaînes de valeur régionales et continentales. Ce contexte structurel de vulnérabilité compromet la capacité des États membres à tirer pleinement parti des opportunités offertes par la mise en œuvre de la ZLECAF, notamment en termes de commerce intra-africain, et de création d’emplois.

48. En réponse à ces défis, le projet proposé entend renforcer la résilience institutionnelle, économique et sociale de la région. Il soutient les capacités techniques de la Commission de l’UEMOA et des institutions nationales à piloter les réformes liées à la ZLECAF, tout en renforçant le dialogue public-privé et en améliorant la coordination régionale. Le projet agit également en faveur de l’inclusion économique des groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, à travers le soutien à l’entrepreneuriat, l’accès au financement, la formation et l’intégration dans des chaînes de valeur climato-intelligentes. A terme, au moins 120 micros et petites entreprises dont 36 gérées par des femmes bénéficieront d’appui. En facilitant la digitalisation des procédures douanières et l’accès à l’information commerciale, le projet réduit les coûts transactionnels et améliore l’environnement des affaires. A terme, le projet visera d’atteindre 20% de taux de participation des entreprises, plus particulièrement vertes, aux marchés d’exportation africains. La conduite de certaines activités en mode virtuel permettra de palier le contexte d’insécurité dans les pays concernés. Le projet est pleinement aligné avec les trois piliers de la Stratégie de la Banque pour la fragilité (2022–2026) : (i) le renforcement des capacités institutionnelles par l’appui aux organes communautaires et aux mécanismes de coordination ; (ii) la construction de sociétés plus résilientes via la promotion de l’inclusion, de la paix économique et de la cohésion sociale ; et (iii) la catalyse de l’investissement privé en levant les obstacles à la compétitivité et à l’intégration des PME. Ce projet constitue ainsi un vecteur stratégique de transformation structurelle dans l’espace UEMOA.

Promotion de l’égalité des sexes et de l’autonomisation des femmes

49. **Le Projet de Renforcement de la compétitivité du secteur privé de l’UEMOA dans le cadre de la mise en œuvre de la ZLECAF est classé dans la catégorie II selon le Système de Marqueur Genre de la Banque** et s’aligne aussi bien sur sa Stratégie Genre (2021 – 2026) de la BAD notamment son pilier 1 relatif à l’« Autonomisation des femmes par l’accès au financement et aux marchés » que sur le Stratégie Genre 2018-2027 de l’UEMOA.

50. Malgré les avancées réalisées ces dernières années, les Pays de l’espace UEMOA continuent de faire face à de nombreuses disparités de genre largement défavorables aux femmes et aux filles. En dépit de leur rôle central dans le commerce transfrontalier et les micros, petites et moyennes entreprises (MPME), les femmes l’espace UEMOA restent confrontées à des obstacles structurels : accès limité au financement, faible formalisation, contraintes réglementaires, harcèlement aux frontières, fracture numérique et faible représentation dans les instances décisionnelles. Ces barrières compromettent leur capacité à tirer parti des opportunités offertes par la ZLECAF.

51. Ayant pour objectifs entre autres d’améliorer la compétitivité des MPME, avec un accent sur les femmes et jeunes, le Projet de Renforcement de la compétitivité du secteur privé de l’UEMOA dans le cadre de la mise en œuvre de la ZLECAF contribuera à la réduction des inégalités entre les sexes et à l’autonomisation des femmes. Pour ce faire, plusieurs activités seront mises en œuvre dont entre autres : le renforcement de capacités des MPME, la formation des femmes sur l’entrepreneuriat, l’appui des MPME à l’accès au financement, et les services de facilitation à la formalisation des MPME en particulier ceux des femmes et des jeunes. De manière concrète, 80 MPME dont 50% pour les femmes et les jeunes bénéficieront des renforcements des capacités et des formations diverses en vue de tirer avantage de la mise en œuvre de la ZLECAF et 20 MPME des femmes participeront aux foires liées à

la ZLECAf. Les sessions de formation et de sensibilisation organisées dans le cadre du projet seront également l'occasion de sensibilisation l'ensemble des parties prenantes sur la prise en compte de la dimension genre et la vulgarisation de la Stratégie Genre de l'UEMOA qui vise à « créer un cadre favorable au renforcement du rôle de la femme dans l'intégration sous-régionale et le développement économique et social des pays membres ». Les pays membres de l'Union ont en effet convenu de favoriser un « accès équitable (des hommes et des femmes) aux opportunités de création de richesses et aux retombées de la croissance inclusive dans un environnement pacifié ».

4 MISE EN OEUVRE

A. Dispositions institutionnelles et de mise en œuvre

52. Le bénéficiaire de l'aide est la Commission de l'UEMOA. Le Président de la Commission signera l'accord. La Commission est chargée de la coordination des activités et sera donc l'organe d'exécution. La Commission mettra en place une unité de gestion de projet, avec un(e) Coordonnateur appuyé par, un(e) Chargé(e) de projet (CP), un(e) Responsable administratif et financier (RAF), un(e) Responsable de passations des marchés, un Spécialiste en Suivi et Evaluation en temps partiel et un(e) Assistante administrative, qui exécutera et gèrera le projet en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes, notamment les Départements de la Commission (Commerce, Entreprise, Genre, Politiques Economiques) ainsi que la Direction Générale de la CCR-UEMOA pour l'exécution des activités. En plus du Coordonnateur, la Commission mettra à disposition du projet, à temps partiel, des Cadres et personnes d'appui, notamment de la Direction du Commerce, de la Direction de la Coopération, des experts fragilité et genre, des spécialistes du secteur privé et spécialistes en suivi et évaluation des activités, de la Direction de la Communication et un chauffeur.

53. Pour appuyer le dispositif technique, un Comité de Pilotage chargé de donner des orientations sera mis en place. : Le Comité de pilotage sera composé des personnes suivantes : le Chargé du projet, le Responsable Administratif et Financier, un (1) représentant de la Direction du Secteur privé, deux (2) représentants de la Direction du Commerce, deux (2) représentants de la CCR-UEMOA, un (1) représentant de la Direction des Affaires Juridiques, un (01) représentant de la Direction du Genre, un (1) représentant de la Cellule de Gestion des Opérations sur Ressources Extérieures, un (01) représentant de la Direction de la Coopération.

B. Passation des marchés

54. **Politique et Cadre de passation des marchés applicables.** Conformément à la Politique de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque, toutes les acquisitions de biens et services de consultants financés partiellement ou entièrement par les ressources de la Banque dans le cadre de ce projet, seront effectuées suivant la Politique de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque, édition octobre 2015 et selon les dispositions mentionnées dans l'Accord de financement. En application de cette Politique et en l'absence de l'utilisation d'un Système-pays de passation des marchés et de l'existence d'un Accord de confiance Mutuelle entre la Banque et l'UEMOA, toutes les acquisitions de biens et services de consultants du projet financées en partie ou en totalité sur les ressources de la Banque, et listées au paragraphe 4.5.2.1 de l'Annexe 4.5 seront effectuées conformément aux méthodes et procédures d'acquisitions du Cadre de passation des marchés de la Banque (« Système de la Banque »). Ces acquisitions seront mises en œuvre au moyen des Dossiers Standards de Sollicitation (DSS) les plus appropriés de la Banque.

55. **Évaluation des risques et des capacités en matière d'acquisitions (ERCA).** Afin de tenir compte des spécificités du projet, la Banque a évalué : (i) les risques aux niveaux sectoriels et du projet ; et (ii) les capacités de l'Agences d'Exécution. Les résultats de ces évaluations ont conclu à un niveau

de risque jugé « Substantiel » pour la passation des marchés et ont permis de déterminer les mesures d'atténuation proposées au paragraphe B4.5.9.

56. **Modalités de passation des marchés.** Les modalités de passation des marchés seront étudiées en tenant compte de la nature, la valeur et la complexité de chaque acquisition ; la situation du marché ; les capacités des acteurs et les risques en jeu. Le détail de ces modalités notamment le système de passation des marchés applicable, les différentes acquisitions à passer, les allotissements, les estimations de coûts, les méthodes d'acquisition, le type de contrôle/revue de la Banque et le calendrier prévisionnel de passation convenus entre la Banque et l'UEMOA, est précisé dans le Plan de passation des marchés (PPM) joint à l'Annexe 4-5.
57. **Règles applicables pour l'éligibilité.** Les ressources du Groupe de la Banque prévues pour financer les activités du projet proviennent du Fonds africain de développement (FAD) qui obéit à la règle d'origine du Guichet FAD. Par conséquent, seule la règle d'origine propre au guichet FAD sera applicable aux acquisitions.
58. **Responsabilité de la passation des marchés du projet.** Les acquisitions nécessaires à la mise en œuvre du projet seront effectuées par la Commission de l'UEMOA à travers sa Direction du Commerce qui mettra en place en son sein une Unité de Gestion de Projet (UGP) animée par des cadres de la Commission et du personnel complémentaire composé de consultants qui seront recrutés sur une base compétitive conformément aux règles et procédures de passation des marchés de la Banque et avec l'avis de non-objection de la Banque. Dans le souci de la mise en œuvre diligente et efficiente des activités d'acquisitions, il a été convenu que l'équipe fiduciaire de l'UGP comprendra un Consultant-Spécialiste en passation des marchés dédié au projet et dont les termes de référence et qualifications devront être préalablement jugées satisfaisantes par la Banque.

C. Gestion financière, décaissement et audit

59. Dispositions en matière de gestion financière : La Commission de l'UEMOA sera l'Agence d'exécution du projet. Cette dernière a une expérience des projets multilatéraux de la BM, AFD, BID et notamment de la Banque à travers ses directions techniques entre autres (i) le projet UEMOA-Ghana-programme routier (P-Z1-DB0-014) ; (ii) le Projet d'appui à l'enseignement supérieur dans les pays de l'UEMOA (P-Z1-IAD-002) ; (iii) le projet PASTA CO (P-Z1-DA0-011) et (iv) le projet PAASF-UEMOA (P-Z1-H00-117). En termes de performance sur ces projets, l'évaluation révèle que (i) le projet UEMOA-Ghana-programme routier et le Projet d'appui à l'enseignement supérieur dans les pays de l'UEMOA ont clôturé et les aspects fiduciaires ont été finalisés ; (ii) le projet PASTA CO n'est pas à jour de la transmission des rapports d'audit des exercices 2019-2021 et 2022-2024 et les délais de transmission ne sont pas respectés ; (iii) le compte spécial du projet PASTA CO n'est pas justifié pour un montant de 43.911,58 d'UC (soit FCFA 35 973 655) depuis le 13.06.2016 et (iv) les projets PASTACO et PAASF-UEMOA n'ont pas décaissé depuis plus de quinze (15) mois et sont éligibles à l'annulation (le dernier décaissement du PASTA-CO date du 05.03.2021 et le PAASF-UEMOA a été approuvé le 31.10.2024). Pour mitiger le risque, la gestion financière du projet sera assurée par une Unité de Gestion de Projet (UGP) qui sera créée et aura la responsabilité de la gestion de tous les aspects techniques, administratifs, financiers et comptables du Projet. Elle sera dirigée par un Coordonnateur assisté par un(e) Chargé(e) de projet (CP), un(e) Responsable administratif et financier (RAF), un(e) Spécialiste en Passation des Marchés, un(e) Spécialiste en suivi-évaluation en temps partiel et ; d'un(e) Assistant administratif. Le RAF sera recruté par appel à candidature compétitif suivant les règles et procédures de la Banque, sur la base de TDRs acceptables pour la Banque. Un Comité de pilotage (COPIL) du projet sera créé pour servir d'instance d'orientation, de suivi et de renforcement de la coordination.

60. L'UGP héritera le manuel de procédures administratives, financières et comptables du PASTACO qui sera adapté. Le manuel actualisé devra être transmis à la Banque pour avis de non-objection (ANO). La comptabilité du projet sera tenue selon les normes pour les entreprises à but non lucratif (SYCEBNL) et assurera la production des états financiers périodiques. L'UGP devra produire avant le début de chaque année le programme de travail et budget annuel (PTBA) qui devra être approuvé par le COPIL et transmis à la Banque pour ANO avant le début de l'année. Il sera acquis un logiciel de gestion multi projets, multi bailleurs et multisites. Le personnel de gestion financière sera formé à son utilisation. Le paramétrage du logiciel de gestion financière et comptable devra être conforme au référentiel SYCEBNL et permettre d'assurer les trois (03) types de comptabilités (générale, budgétaire et analytique) avec la production des états financiers annuels qui seront audités. De même, le logiciel devra être paramétré afin de permettre la tenue d'une comptabilité séparée du projet et devra permettre la production de rapports financiers périodiques (RSFs et états financiers annuels). Le reporting financier se fera sur la base de Rapports de Suivi-Financier (RSFs) trimestriels à intégrer dans le rapport trimestriel d'activités à transmettre à la fois au comité de pilotage et à la Banque au plus tard quarante-cinq (45) jours après la clôture du trimestre. Le contrôle interne est encadré par le dispositif en place qui est le manuel de procédures administratives, comptables et financières adapté et l'audit interne sera assuré par la Direction de l'audit interne de l'UEMOA. Afin d'assurer une bonne compréhension des exigences de gestion financière de la Banque, une formation du personnel de l'UGP sera organisée par la Banque lors du lancement du Projet. Le risque fiduciaire est jugé globalement substantiel.

Dispositions de décaissements : Le décaissement des ressources de la Banque se fera conformément au Manuel des décaissements en vigueur. Les méthodes de décaissement ci-après seront utilisées pour effectuer le décaissement des ressources du don destinées à financer la part de la Banque dans le plan de financement : (i) la méthode de paiement direct (ii) la méthode du compte spécial, (iii) la méthode de remboursement et au besoin (iv) la méthode garantie de remboursement. La méthode des paiements directs sera utilisée pour les dépenses, d'achat de biens et les prestations de services. La méthode du compte spécial sera utilisée pour les dépenses de fonctionnement et les petites prestations. Dans le cadre de ce projet, conformément aux dispositions des règles de la Banque en matière de décaissement, l'utilisation de la méthode du compte spécial est subordonnée à la justification ou au remboursement de l'avance au compte spécial du projet PASTA CO décaissée depuis le 13-06-2016. La méthode du Remboursement sera utilisée en cas de besoin de remboursement au Projet, des dépenses éligibles et dont le préfinancement aura été autorisé au préalable par la Banque sur les fonds de contrepartie. La méthode garantie de remboursement constituant un engagement spécial pourra être utilisée en cas de besoin pendant la mise en œuvre du projet pour les biens importés. La contribution de la Commission de l'UEMOA se fera en nature. La mise à disposition de cette contribution prévue au titre de la contrepartie de la Commission de l'UEMOA se fera suivant les dispositions de la réglementation de la Commission.

61. **Arrangements d'audit externe :** L'audit externe sera réalisé par une firme d'audit indépendante, recrutée sur la base de termes de référence préalablement convenus avec la Banque et selon ses règles et procédures. Chaque auditeur sera recruté pour une durée ne dépassant pas trois (03) exercices comptables, soit un (01) exercice de base et deux (02) exercices optionnels. Le renouvellement du contrat pour chaque exercice optionnel sera conditionné à la réalisation satisfaisante de l'audit pour l'exercice précédent. Les rapports d'audit au titre de chaque exercice seront soumis à la Banque au plus tard six (06) mois après la fin de l'exercice.

D. Suivi et évaluation

62. Le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie est assuré par le Département en charge du Marché Régional et de la Coopération de la Commission de l'UEMOA et le Comité de Pilotage. L'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale seront conjointement assurées par les Directions en charge de la Stratégie et de l'évaluation et du commerce. Elles seront faites sur la base des outils tels que le Cadre

de Mesure de Performance (CMP) de la Stratégie ZLECAf UEMOA et du Cadre de Résultat du projet. La Banque mettra à disposition un canevas de rapportage pour le suivi et l'évaluation du projet.

63. En tant qu'organe d'exécution du projet, la Commission de l'UEMOA est responsable de la mise en œuvre et de la coordination de toutes les activités du projet afin de garantir la réalisation des objectifs de l'opération. Un spécialiste en suivi et évaluation sera ponctuellement recruté deux fois l'an sur les trois ans du projet sur la base d'honoraire pour appuyer l'UGP et la Direction dans les travaux d'élaboration des rapports de suivi. La Direction de la Stratégie et de l'Evaluation de la Commission de l'UEMOA aussi apportera un appui technique et un accompagnement pour le suivi et l'évaluation et, plus particulièrement, l'établissement de rapports sur les progrès réalisés dans la réalisation des activités du projet.
64. Les résultats du projet seront contrôlés dans le cadre de la présentation de rapports d'avancement semestriels. Au nombre des activités à suivre figure la réalisation des activités des différentes composantes du projet. Les indicateurs de performance du projet sont présentés dans le projet de plan de suivi. Les données de base et les objectifs, en termes de résultats escomptés, seront affinés au cours de l'évaluation. La Banque effectuera deux missions de supervision par an et préparera un rapport sur l'état d'avancement de l'exécution (EAE) pour chaque mission de supervision. À l'achèvement du projet, un rapport d'achèvement du projet (RAP) sera établi, qui tirera des enseignements pour le suivi des opérations régionales.

E. Gouvernance

65. Le dispositif institutionnel de suivi du projet est le Comité de Pilotage mis en place dans le cadre des dispositions institutionnelles et de mise en œuvre du projet. Le Comité de Pilotage sera responsable de donner les orientations stratégiques du projet, d'assurer la coordination et la supervision de la mise en œuvre du projet. Il examine et apprécie l'atteinte des objectifs stratégiques fixés et l'état d'avancement des activités. En outre, il veille à une mise en œuvre efficace du projet, examine et approuve les rapports périodiques de mise en œuvre du projet soumis par l'Unité de Gestion du Projet.
66. La Commission de l'UEMOA mettra également en place un Comité Technique de Suivi (CTS) dans le cadre de la Stratégie globale ZLECAf-UEMOA. Le CTS sera composé des premiers responsables des Organes de l'UEMOA (Commission et CCR-UEMOA), de la BOAD et des Ministres du Commerce. Le CTS fixe les orientations, et est chargé de veiller à l'opérationnalisation et le suivi technique, et participe à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie. Le CTS apporte un appui technique au Comité de pilotage du projet. La CCR-UEMOA s'assurera que les femmes et leurs organisations professionnelles seront également bien représentées.
67. Outre la planification et la conduite des activités liées à la mise en œuvre de la stratégie, le Comité servira de cadre solidaire d'échanges de bonnes pratiques, de partage d'expériences, de partage d'information (sur la ZLECAf, sa mise en œuvre au niveau des pays ou de tout autre domaine pertinent) et de recherche de solutions aux problèmes collectifs ou spécifiques à un pays membre donné.

F. Durabilité

68. La durabilité du projet repose avant tout sur la Stratégie la ZLECAf-UEMOA qui a été élaborée par l'UEMOA et la CCR-UEMOA, et qui se veut un cadre d'harmonisation des stratégies nationales existantes, dans un esprit de renforcement de la compétitivité des économies et du secteur privé de l'Union et de développement de la résilience économique au sein de la région Afrique de l'Ouest. Dans cette logique, cette stratégie sous-régionale est également en cohérence avec la stratégie ZLECAf de la CEDEAO. Le projet reposera sur une coordination harmonieuse entre les diverses parties prenantes (UEMOA, CCR-UEMOA, Etats membres, secteur privé et ses représentants, partenaires institutionnels

et la CEDEAO) dans la mise en œuvre de la stratégie de compétitivité du secteur privé, ainsi que la gestion efficace des risques potentiels (crise politique et institutionnelle, insécurité et violence, faible implication des acteurs du secteur privé, capacités institutionnelles et techniques limitées, ou encore ressources financières limitées). Comme mentionné plus haut, la durabilité sera renforcée par le fait que la Commission de l'UEMOA a une expérience des projets multilatéraux de la BM, AFD, BID et de la Banque à travers ses directions techniques.

69. Le projet, loin d'être une action isolée, implique déjà l'intérêt de partenaires techniques et financiers tels que le PNUD, des gouvernements car les pays membres bénéficiaires démontrent leur volonté de participer à la mise en œuvre de la ZLECAf et de mieux positionner les filières domestiques dans les schémas intégrés de production et d'échanges à l'échelle du continent et au-delà. Au-delà du financement du pilier, ce projet bénéficiera des ressources propres de l'Union notamment de la Commission et de la CCR. Ces deux Organes se sont engagés à accompagner activement l'Union Africaine à accélérer la mise en œuvre de la ZLECAf et renforcer le commerce intra-africain. Le secteur privé régional et d'autres partenaires techniques et financiers seront également mobilisés pour le financement lors de l'exécution du projet.

G. Gestion des risques

70. La mise en œuvre de la stratégie pourrait faire face à plusieurs risques à divers niveaux de sévérité et dont la réalisation peut limiter la portée des activités envisagées. Si pour l'essentiel ces risques sont liés au contexte sous-régional, aux acteurs et aux moyens et instruments de mise en œuvre, ils pourraient toutefois être pris en charge par des mécanismes spécifiques dans l'éventualité de leur survenance. Le Tableau 6 ci-dessous liste ces risques et leur degré de significativité, ainsi que et les mécanismes de leur gestion.

Tableau 6 - Risques potentiels de mise en œuvre et mécanismes de gestion

CATÉGORIE DE RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	NOTE	MESURES D'ATTÉNUATION	PILOTE DE RISQUE (responsable du suivi du risque)
Crises, instabilité institutionnelle, insécurité et violence	L'insécurité persistante, notamment dans le Sahel, perturbe les chaînes d'approvisionnement et la libre circulation, tout en affaiblissant les structures étatiques locales	E	Renforcer le dispositif de coopération entre les pays dans la lutte contre l'insécurité (partage d'information entre les services nationaux et conduite conjointe d'opération de terrain), mobiliser plus de moyens matériels et financiers et faire recours au format virtuel pour les activités qui s'y prêtent	Commission UEMOA
Risque climatique augmentant et menaçant les chaînes de valeur	Le changement climatique peut avoir un impact négatif sur le commerce en perturbant les chaînes de distribution et en faisant grimper les coûts du commerce	M	Renforcer les dispositifs d'alerte précoce	Pays membres de l'UEMOA
Implication limitée des acteurs de la mise en œuvre (États, représentations du secteur privé, etc.) et défaut de coordination ou de collaboration institutionnelle	L'absence de coordination efficace entre les niveaux national et régional, et une gouvernance encore perfectible.	M	Sensibilisation périodique des acteurs, implication constante dans les activités, possibilité d'intéressements (rémunérations)	Commission UEMOA et Pays membres de l'UEMOA
Implication limitée des MPMEs	Les MPME se désengagent des activités de formation et sensibilisation.	F	Les critères d'éligibilité, les formations préalables permettront de sélectionner les MPME à fort potentiel de	Commission UEMOA

CATÉGORIE DE RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	NOTE	MESURES D'ATTÉNUATION	PILOTE DE RISQUE (responsable du suivi du risque)
			croissance à travers l'exportation.	
Faibles capacités institutionnelles et techniques à conduire les réformes envisagées	Faiblesse des capacités institutionnelles pour mettre en œuvre des réformes commerciales cohérentes	M	Renforcement des capacités des acteurs, partage continu d'informations	Commission UEMOA, Pays membres de l'UEMOA et Secteur Privé à travers la CCR-UEMOA
Capacité fiduciaire limitée de la Commission de l'UEMOA à mettre en œuvre le projet	Faiblesse institutionnelle de la Commission de l'UEMOA en matière fiduciaire pour la mise en œuvre effective du projet	M	Mise en place d'une Unité de Gestion de Projet au sein de la Commission de l'UEMOA avec des spécialistes en gestion de projet, passation de marchés et gestion financière, ainsi qu'un appui technique des Directions en charge du suivi et évaluation de la Commission.	Commission de l'UEMOA
Moyens financiers insuffisants		M	Plaidoyer auprès de cibles identifiées dans le cadre d'un plan de financement à élaborer	Commission UEMOA

H. Renforcement des connaissances

71. Le projet contribuera au renforcement des connaissances grâce au transfert de compétences et de connaissances au profit des acteurs du secteur privé de l'UEMOA. L'accent sera mis sur la production de matériel de renforcement des capacités (guides, manuels), sur la réalisation d'études spécifiques à même de sous-tendre les décisions à prendre. La Banque engrangera et diffusera les connaissances et l'expérience en partageant les conclusions des activités de supervision, les rapports sur l'état d'avancement et le rapport d'achèvement du projet. Le projet s'attachera également à tirer parti des plateformes existantes de l'UEMOA pour enrichir et partager les connaissances. Les enseignements tirés et l'expérience acquise seront pris en compte dans la conception des futures opérations.

5 INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

A. Instrument juridique

72. L'instrument juridique pour le financement du projet est un protocole d'accord entre le Fonds africain de développement et la Commission de l'UEMOA.

B. Conditions associées à l'intervention de la Banque

73. Conditions préalables à l'entrée en vigueur du protocole d'accord : Le protocole d'accord entre en vigueur à la date de signature par le bénéficiaire et le Fonds.

74. Conditions préalables au premier décaissement : L'obligation du Fonds d'effectuer le premier décaissement du don sera subordonnée à l'entrée en vigueur de cet Accord conformément et à la réalisation, par le bénéficiaire, des conditions suivantes :

- (i) la preuve de la mise en place de la cellule d'exécution du projet comprenant au moins un Coordonnateur, un Responsable administratif et financier et un Spécialiste en passation des marchés, avec des qualifications et des termes de référence acceptables pour le Fonds ; et
- (ii) la preuve de la création du Comité de Pilotage du Projet avec des qualifications et des termes de référence acceptables pour le Fonds ;
- (iii) la transmission de tous les rapports d'audit dus du PASTA CO.

- (a) **Autres Conditions** : Le deuxième décaissement sera assorti des conditions suivantes : (i) l'actualisation du manuel de procédures de gestion administrative, comptable et financière du Projet et le soumettre à la Banque pour avis ; (ii) l'acquisition et le paramétrage du logiciel et la formation des utilisateurs ; (iii) la soumission des preuves de recrutement du personnel restant de l'UGP notamment (i) le Chef de projet et (ii) l'Assistant(e) administratif dont les qualifications et les termes de référence auront été jugés acceptables par le Fonds.

C. Conformité aux politiques de la Banque

- ☒ Ce projet est conforme à toutes les politiques applicables de la Banque.
☐ Il existe des exceptions aux politiques de la Banque.

Mécanisme de recours indépendant du Groupe de la Banque africaine de développement

75. Les communautés et les individus qui estiment être lésés par un projet soutenu par le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) peuvent déposer des plaintes auprès des mécanismes de règlement des griefs existants au niveau du projet ou du Mécanisme de recours indépendant (IRM) de la BAD. L'IRM veille à ce que les communautés et les individus touchés par le projet puissent soumettre leur plainte au Mécanisme de recours indépendant de la BAD, qui détermine si un préjudice s'est produit ou pourrait survenir en raison du non-respect de ses politiques et procédures par la BAD. Pour soumettre une plainte ou demander de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec : IRM@afdb.org ou visitez le site Web de l'IRM www.irm.afdb.org. Les plaintes peuvent être déposées à tout moment après que les préoccupations ont été portées directement à l'attention de la BAD, et la direction de la Banque a eu la possibilité de répondre avant de contacter le MRI.

6 RECOMMANDATION

76. La Direction recommande que le Conseil d'administration approuve la subvention proposée de Deux millions Cent Soixante Dix mille Unité de Compte (2.17 millions d'UC) à la Commission de l'UEMOA aux fins et sous réserve des conditions stipulées dans le présent rapport.

7 CADRE DE RÉSULTATS

CADRE DE R É S U L T A T S					
A INFORMATIONS SUR LE PROJET					
■ INTITULÉ ET CODE SAP DU PROJET : RENFORCEMENT DE LA COMPETITIVITE DES ETATS MEMBRES ET DU SECTEUR PRIVE DE L'UEMOA DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAf - P-Z1-KF0-089			■ PAYS/RÉGION : MULTINATIONAL – ETATS MEMBRES DE L'UEMOA		
■ OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET : Renforcer la compétitivité des économies et du secteur privé de l'Union dans le cadre du marché intégré de la ZLECAf					
■ INDICATEUR(S) D'ALIGNEMENT : Commerce intra-africain en pourcentage du commerce total de biens (%)					
B MATRICE DES RÉSULTATS					
CHAÎNE DE RÉSULTATS ET DESCRIPTION DES INDICATEURS	INDICATEUR DU CMR/DE L'ADOA	UNITÉ DE MESURE	RÉFÉRENCE (2026)	CIBLE À L'ACHÈVEMENT (2029)	MOYENS DE VÉRIFICATION
■ ÉNONCÉ D'EFFET1 : Augmentation de l'accès au marché africain					
INDICATEUR D'EFFET 1.1 : Part de l'Afrique (hors CEDEAO) dans les échanges commerciaux de l'Union		Pourcentage	8	10	Rapports nationaux et régionaux de surveillance commerciale de l'UEMOA, Base de données internationales.
■ ÉNONCÉ D'EFFET2 : Augmentation de nombre d'entreprise exportant dans le cadre de la ZLECAf					
INDICATEUR D'EFFET 1.2: Taux de participation des entreprises, plus particulièrement vertes, aux marchés d'exportation africains		Pourcentage	-	20 (8 entreprises femmes)	(COMTRADE, Entreprise Surveys), Base de données des Administrations des douanes et des INS Rapport d'activités du projet
■ ÉNONCÉ DE PRODUIT 1 : Cadre de référence de la Politique commerciale Commune de l'Union prenant en compte les dispositions de la ZLECAf actualisé					
INDICATEUR DE PRODUIT 1.1: Pays membres avec un cadre d'opérationnalisation de la ZLECAf		Nombre	0	8	Gazette Pays/Rapport d'activités
INDICATEUR DE PRODUIT 1.2: Nombre de pays membres avec un Certificat d'Origine ZLECAf opérationnel		Nombre	0	8	Rapport de la Douane/Rapport d'activités
INDICATEUR DE PRODUIT 1.3: Cadre de référence de la politique commerciale commune adoptée		Nombre	0	1	Rapport validé
INDICATEUR DE PRODUIT 1.4: Stratégie de développement des pôles de compétitivité industrielle de l'UEMOA adoptée		Nombre	0	1	Rapport validé
■ ÉNONCÉ DE PRODUIT 2 : Augmentation des capacités productives et managériales du secteur privé					
INDICATEUR DE PRODUIT 2.1: Micro, petites et moyennes entreprises ayant bénéficié de renforcement de capacités en lien avec les dispositions de le ZLECAf (désagréger par MPME gérées par les femmes/jeunes)		Nombre	0	80 (24 femmes)	Rapports des événements organisés
INDICATEUR DE PRODUIT 2.2: Micro, petites et moyennes entreprises ayant participé aux événements commerciaux ZLECAf (désagréger par MPME gérées par les femmes/jeunes)		Nombre	0	40 (12 femmes)	Rapports des événements organisés
INDICATEUR DE PRODUIT 2.3: Système de traçabilité des produits « Made in UEMOA » mis en place		Nombre	0	1	Rapport technique de système de traçabilité

A. Information de base ⁶			
Nom du Projet : Renforcement de la Compétitivité du Secteur Privé de l'UEMOA dans la Mise en Œuvre de la ZLECAF			Code SAP ou TFMS du Projet : P-Z1-KFO-089
Pays : Multinational	Région : RDGW	Instrument de Financement : Prêt/Don Financement Projet	
Secteur Responsable du Projet : Intégration Régionale	Chargé (s) du Projet : Abou Fall		
Date de la mission d'évaluation ex-ante : du 23/06/2025 au 27/06/2025			Date prévue de présentation pour approbation : 21/01/2026
Spécialiste en sauvegarde environnementale : TAGNY KOUOKAM Colince Ebenezer / LACAL BERESLAWSKI JULIA			
Spécialiste en sauvegarde sociale : xxxxxxxx			
Catégorie environnementale et sociale : Catégorie 3	Type d'opération: Opération du Secteur Public	Intermédiaire Financier : Non	
Date de catégorisation : 11/06/2025	Catégorisation dans ISTS : 23/06/2025	Catégorisation dans SAP : June 24, 2025	
Ce projet est-il dans un contexte de réponse d'urgence à une crise ou catastrophe ?			Non
Ce projet est-il préparé en vertu d'une dérogation aux exigences du Système de Sauvegarde Intégré (SSI) ?			Non
B. Publication et Suivi de la Conformité			
B.1 Publication obligatoire			
Evaluation Environnementale et Sociale/Audit/Système/Autres:			
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?			N.A.
Date de publication dans le pays, par l'Emprunteur/Client			Taper ou insérer date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier			Taper ou insérer date
Date de publication par la Banque			Taper ou insérer date
Plan d'Action de Réinstallation (PAR):			
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?			N.A.
Date de publication dans le pays, par l'Emprunteur/Client			Taper ou insérer date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier			Taper ou insérer date
Date de publication par la Banque			Taper ou insérer date
Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) : [Spécifiez incluant le nombre]			
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?			N.A.
Date de publication dans le pays, par l'Emprunteur/Client			Taper ou insérer date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier			Taper ou insérer date
Date de publication par la Banque			Taper ou insérer date
Plan de Gestion des Pestes ou des Vecteurs (PGP/PGV) : [Spécifiez incluant le nombre]			
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?			N.A.
Date de publication dans le pays, par l'Emprunteur/Client			Taper ou insérer date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier			Taper ou insérer date
Date de publication par la Banque			Taper ou insérer date

⁶ Note : La NOCES doit être est annexée aux rapports d'évaluation des projets/documents avant l'approbation de la haute direction et/ou du conseil d'administration.

Plan pour les Groupes Vulnérables (PGV) : [Spécifiez incluant le nombre]	
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	N.A.
Date de publication dans le pays, par l'Emprunteur/Client	Taper ou insérer date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	Taper ou insérer date
Date de publication par la Banque	Taper ou insérer date
Plan de Participation des Communautés Riveraines (PPCR) : [Spécifiez incluant le nombre]	
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	N.A.
Date de publication dans le pays, par l'Emprunteur/Client	Taper ou insérer date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	Taper ou insérer date
Date de publication par la Banque	Taper ou insérer date
Plan de Prévention et Riposte aux Urgence (PPRU) : [Spécifiez incluant le nombre]	
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	N.A.
Date de publication dans le pays, par l'Emprunteur/Client	Taper ou insérer date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	Taper ou insérer date
Date de publication par la Banque	Taper ou insérer date
Plan de Gestion des Déchets Dangereux/Biomédicaux (PGDD) : [Spécifiez incluant le nombre]	
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	N.A.
Date de publication dans le pays, par l'Emprunteur/Client	Taper ou insérer date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	Taper ou insérer date
Date de publication par la Banque	Taper ou insérer date
Notification aux Pays Riverains :	
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	N.A.
Date de publication dans le pays, par l'Emprunteur/Client	Taper ou insérer date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	Taper ou insérer date
Date de publication par la Banque	Taper ou insérer date
Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) de l'Emprunteur (annexe accord financement)⁷	
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	N.A.
Date de publication dans le pays, par l'Emprunteur/Client	Taper ou insérer date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	Taper ou insérer date
Date de publication par la Banque	Taper ou insérer date
Si la publication dans le pays, de n'importe lequel des documents cités ci-dessus, n'est pas prévue, veuillez fournir les raisons légales : xxx	
B.2. Indicateurs de suivi de la Conformité	
Est-ce qu'un budget et un calendrier appropriés, ainsi que des responsabilités institutionnelles claires, ont été préparés pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ?	N.A.

⁷ Tel que requis par la section III.2.3 de la Politique Environnementale et Sociale (PES) de la Banque

Est-ce que les coûts liés aux mesures environnementales et sociales, y compris le mécanisme de gestion des plaintes ont été intégrés au coût total du projet ?	N.A.
Le montant total pour la réinstallation des personnes affectées, tel qu'intégré dans le coût total du projet , est-il <i>entièrement mobilisé et disponible</i> ? ⁸	N.A.
Est-ce que le système de suivi-évaluation du projet inclue le suivi des impacts et mesures de sauvegarde environnementale et sociale ?	N.A.
Est-ce que les arrangements institutionnels adéquats ont été convenus avec l'Emprunteur/Client, puis intégrés correctement dans les accords juridiques du projet ?	N.A.

A. Approbation

Le projet est-il en conformité avec les exigences de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque, et peut donc être soumis pour Approbation ? **Oui**

Préparée par :	Nom	Signature	Date
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale :	TAGNY KOUOKAM Colince Ebenezer / LACAL BERESLAWSKI JULIA		03/09/2025
Spécialiste en Sauvegarde Sociale :			Click or tap to enter a date.
Chargé du Projet :	Abou Fall		Click or tap to enter a date.
Soumise par :			
Directeur sectoriel :	pp Ousmane Fall		27/11/2025
Approuvée par :			
Directeur SNSC :	Maman-Sani ISSA		27/11/2025

⁸ Si un plan d'action de réinstallation (PAR) n'est pas nécessaire bien que l'EIES ait été publiée, joindre l'image/la photo du site/du paysage du projet pour prouver qu'il est libre de toute occupation (une simple déclaration ou une lettre de l'emprunteur ne suffit pas), en plus de la déclaration de l'emprunteur (lettre officielle) indiquant qu'il s'agit d'un terrain appartenant à l'État ou au Client.

C. Information de base⁹			
Nom du Projet : Renforcement de la Compétitivité du Secteur Privé de l'UEMOA dans la Mise en Œuvre de la ZLECAF			Code SAP ou TFMS du Projet : P-Z1-KFO-089
Pays : Multinational	Région : RDGW	Instrument de Financement : Prêt/Don Financement Projet	
Secteur Responsable du Projet : Intégration Régionale		Chargé (s) du Projet : Abou Fall	
Date de la mission d'évaluation ex-ante : du 23/06/2025 au 27/06/2025			Date prévue de présentation pour approbation : 21/01/2026
Spécialiste en sauvegarde environnementale : TAGNY KOUOKAM Colince Ebenezer / LACAL BERESLAWSKI JULIA			
Spécialiste en sauvegarde sociale : xxxxxxxx			
Catégorie environnementale et sociale : Catégorie 3	Type d'opération: Opération du Secteur Public	Intermédiaire Financier : Non	
Date de catégorisation : 11/06/2025	Catégorisation dans ISTS : 23/06/2025	Catégorisation dans SAP : June 24, 2025	
Ce projet est-il dans un contexte de réponse d'urgence à une crise ou catastrophe ?			Non
Ce projet est-il préparé en vertu d'une dérogation aux exigences du Système de Sauvegarde Intégré (SSI) ?			Non
D. Publication et Suivi de la Conformité			
B.1 Publication obligatoire			
Evaluation Environnementale et Sociale/Audit/Système/Autres:			
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?			N.A.
Date de publication dans le pays, par l'Emprunteur/Client			Taper ou insérer date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier			Taper ou insérer date
Date de publication par la Banque			Taper ou insérer date
Plan d'Action de Réinstallation (PAR):			
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?			N.A.
Date de publication dans le pays, par l'Emprunteur/Client			Taper ou insérer date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier			Taper ou insérer date
Date de publication par la Banque			Taper ou insérer date
Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) : [Spécifiez incluant le nombre]			
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?			N.A.
Date de publication dans le pays, par l'Emprunteur/Client			Taper ou insérer date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier			Taper ou insérer date
Date de publication par la Banque			Taper ou insérer date
Plan de Gestion des Pestes ou des Vecteurs (PGP/PGV) : [Spécifiez incluant le nombre]			
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) avant l'évaluation ex-ante ?			N.A.

⁹ Note : La NOCES doit être est annexée aux rapports d'évaluation des projets/documents avant l'approbation de la haute direction et/ou du conseil d'administration.

Date de publication dans le pays, par l’Emprunteur/Client	Taper ou insérer date
Date de réception, par la Banque, de l’autorisation de publier	Taper ou insérer date
Date de publication par la Banque	Taper ou insérer date
Plan pour les Groupes Vulnérables (PGV) : [Spécifiez incluant le nombre]	
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) <i>avant l’évaluation ex-ante</i> ?	N.A.
Date de publication dans le pays, par l’Emprunteur/Client	Taper ou insérer date
Date de réception, par la Banque, de l’autorisation de publier	Taper ou insérer date
Date de publication par la Banque	Taper ou insérer date
Plan de Participation des Communautés Riveraines (PPCR) : [Spécifiez incluant le nombre]	
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) <i>avant l’évaluation ex-ante</i> ?	N.A.
Date de publication dans le pays, par l’Emprunteur/Client	Taper ou insérer date
Date de réception, par la Banque, de l’autorisation de publier	Taper ou insérer date
Date de publication par la Banque	Taper ou insérer date
Plan de Prévention et Riposte aux Urgence (PPRU) : [Spécifiez incluant le nombre]	
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) <i>avant l’évaluation ex-ante</i> ?	N.A.
Date de publication dans le pays, par l’Emprunteur/Client	Taper ou insérer date
Date de réception, par la Banque, de l’autorisation de publier	Taper ou insérer date
Date de publication par la Banque	Taper ou insérer date
Plan de Gestion des Déchets Dangereux/Biomédicaux (PGDD) : [Spécifiez incluant le nombre]	
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) <i>avant l’évaluation ex-ante</i> ?	N.A.
Date de publication dans le pays, par l’Emprunteur/Client	Taper ou insérer date
Date de réception, par la Banque, de l’autorisation de publier	Taper ou insérer date
Date de publication par la Banque	Taper ou insérer date
Notification aux Pays Riverains :	
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) <i>avant l’évaluation ex-ante</i> ?	N.A.
Date de publication dans le pays, par l’Emprunteur/Client	Taper ou insérer date
Date de réception, par la Banque, de l’autorisation de publier	Taper ou insérer date
Date de publication par la Banque	Taper ou insérer date
Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) de l’Emprunteur (annexe accord financement)¹⁰	
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) <i>avant l’évaluation ex-ante</i> ?	N.A.
Date de publication dans le pays, par l’Emprunteur/Client	Taper ou insérer date
Date de réception, par la Banque, de l’autorisation de publier	Taper ou insérer date

¹⁰ Tel que requis par la section III.2.3 de la Politique Environnementale et Sociale (PES) de la Banque

Date de publication par la Banque	Taper ou insérer date
Si la publication dans le pays, de n'importe lequel des documents cités ci-dessus, n'est pas prévue, veuillez fournir les raisons légales : xxx	
B.2. Indicateurs de suivi de la Conformité	
Est-ce qu'un budget et un calendrier appropriés, ainsi que des responsabilités institutionnelles claires, ont été préparés pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ?	N.A.
Est-ce que les coûts liés aux mesures environnementales et sociales, y compris le mécanisme de gestion des plaintes ont été intégrés au coût total du projet ?	N.A.
Le montant total pour la réinstallation des personnes affectées, tel qu'intégré dans le coût total du projet , est-il <u><i>entièrement mobilisé et disponible</i></u> ? ¹¹	N.A.
Est-ce que le système de suivi-évaluation du projet inclue le suivi des impacts et mesures de sauvegarde environnementale et sociale ?	N.A.
Est-ce que les arrangements institutionnels adéquats ont été convenus avec l'Emprunteur/Client, puis intégrés correctement dans les accords juridiques du projet ?	N.A.

¹¹ Si un plan d'action de réinstallation (PAR) n'est pas nécessaire bien que l'EIES ait été publiée, joindre l'image/la photo du site/du paysage du projet pour prouver qu'il est libre de toute occupation (une simple déclaration ou une lettre de l'emprunteur ne suffit pas), en plus de la déclaration de l'emprunteur (lettre officielle) indiquant qu'il s'agit d'un terrain appartenant à l'État ou au Client.

B. Approbation

Le projet est-il en conformité avec les exigences de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque, et peut donc être soumis pour Approbation ? **Oui**

Préparée par :	Nom	Signature	Date
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale :	TAGNY KOUOKAM Colince Ebenezer / LACAL BERESLAWSKI JULIA		03/09/2025
Spécialiste en Sauvegarde Sociale :			Click or tap to enter a date.
Chargé du Projet :	Abou Fall		Click or tap to enter a date.
Soumise par :			
Directeur sectoriel :	pp Ousmane Fall		27/11/2025
Approuvée par :			
Directeur SNSC :	Maman-Sani ISSA		27/11/2025